



**Le Ministre de l'Éducation Nationale et de la Jeunesse,
La Ministre des Sports et des Jeux Olympiques et Paralympiques,**

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 85-720 du 10 juillet 1985 portant statut particulier du corps des professeurs de sport ;

Vu l'arrêté du 8 mars 2019 fixant les contingentements pour l'accès à la classe exceptionnelle et à l'échelon spécial des corps des personnels techniques et pédagogiques relevant des ministres chargés de la jeunesse et des sports,

ARRETEMENT

Article 1 : Les professeurs de sport dont les noms suivent sont inscrits sur le tableau d'avancement pour l'accès à l'échelon spécial du grade de professeur de sport de classe exceptionnelle au titre de l'année 2022 :

Ivano BALLARINI
Patrick BALLON
Patrice BINELLI
Pascale CORBILLE
Gilles FOLLEREAU
Dominique HERNANDEZ
Eric LAZZARONI
Thierry MOULLEC
Jean-François NIEMEZCKI
Benoît OSZUSTOWICZ
Patrick PRATLONG
Loïc LOGEAIS
Philippe LEYNIER
Rémy MASSON
Christian GAUBERT
Bruno VAUTHIER
Gilles DEMURGET
Marc ALEXANDRE
Philippe MICHEL
Laurence BILY.

Article 2 : Le directeur général des ressources humaines est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le **16 NOV. 2022**

P / les ministres et par délégation,

LE SOUS-DIRECTEUR DE LA GESTION DES CARRIERES



Vincent GOUDET